Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete
Groupement suisse pour les régions de montagne
Gruppo svizzero per le regioni di montagna
Gruppa svizra per las regiuns da muntogna

Communiqué de presse n^0 1193

Berne, le 24 février 2022

Pas de nouveau démantèlement du service universel postal

Une commission d'experts de la Confédération a présenté aujourd'hui son rapport sur le service universel postal. Pour le SAB - Groupement suisse pour les régions de montagne, il est hors de question de procéder à une réduction du service universel. En revanche, il est nécessaire qu'il soit modernisé et qu'il s'adapte à l'évolution des besoins de la clientèle, ainsi qu'aux possibilités techniques.

La commission d'experts de la Confédération, dirigée par l'ancienne conseillère aux États Christine Egerszegi, a présenté aujourd'hui son rapport sur le développement du service universel postal. Les propositions contenues dans ce document prévoient un démantèlement des prestations postales, qui ne peuvent être acceptées par le SAB. Ainsi, les propositions conduisent à de nouvelles coupes, au niveau des offices postaux. Au lieu des quelque 800 filiales en exploitation propre actuellement, il n'y en aurait plus qu'environ 300. Le courrier A disparaîtrait ; les lettres seraient distribuées seulement dans un délai de trois jours. Et la distribution quotidienne de journaux et de périodiques serait même totalement supprimée du mandat de service universel. Le SAB n'accepte pas un tel démantèlement. Au cours des dernières années, la politique fédérale a clairement indiqué que le service universel ne devait pas être affaibli, mais au contraire développé. Ainsi, les directives d'accessibilité aux offices postaux ont par exemple été renforcées en 2019.

Les points d'accès physiques sont importants
Le rapport d'experts contient également des déclarations en partie contradictoires. Il est par exemple indiqué qu'une transformation du réseau postal serait judicieuse sur le plan écologique. Dans les faits, c'est pourtant le contraire qui se produira. En effet, en cas de suppression d'un office postal, une grande partie de la clientèle se rendra tout simplement en voiture dans la localité la plus proche ; là, où se trouve encore un office de poste, offrant les services recherchés. C'est précisément dans les régions périphériques qu'il est important de conserver des points d'accès physiques. Dans le cadre d'une approche intégrée, il est tout à fait possible de combiner différentes prestations de base. Le SAB a déjà réalisé plusieurs projets pilotes à cet effet. De plus, la commission d'experts se prononce également en faveur de telles offres intégrées.

Examiner d'autres options de financement
Le rapport d'experts souhaite manifestement mettre en évidence le potentiel d'économies dans le domaine du service universel. Toutefois, différentes options de financement ont

malheureusement été occultées. Il serait par exemple opportun que la Confédération renonce, à l'avenir, à la distribution des dividendes du groupe postal. Pendant longtemps, la Confédération a reçu 200 millions de francs par an ; actuellement, ce sont encore 50 millions de francs par an qui sont versés dans la caisse de la Confédération.

Adapter en permanence le service universel

Pour le SAB, il est clair que le service universel doit en permanence s'adapter à l'évolution des besoins des clients et aux nouvelles possibilités technologiques. Les prestations du service universel existantes peuvent être améliorées par le biais de la numérisation. De plus, grâce à la numérisation, de nouvelles prestations peuvent être proposées, comme dans les domaines de la santé en ligne et du vote électronique. Compte tenu de l'importance croissante des données, le SAB estime qu'il sera également indispensable de réguler leur accès sous la forme d'un service public numérique. Ces tendances ont été reconnues dans le rapport d'experts et sont soutenues par le SAB. Notre organisation souligne toutefois avec insistance que certaines prestations physiques (analogiques) de service universel doivent subsister. Les offres numériques et analogiques du service universel devront être proposées parallèlement, pendant une période prolongée, faute de quoi une partie de la population risque d'en être exclue, ce qui est diamétralement opposé à l'idée du service universel.

Suspendre les discussions au sujet de Postfinance

Le rapport publié aujourd'hui a un lien direct avec les discussions sur une éventuelle privatisation de Postfinance. Le projet en question est actuellement traité par la commission concernée du Conseil des Etats. Du point de vue du SAB, ces délibérations doivent être suspendues, jusqu'à ce que l'on sache clairement ce qu'il adviendra de la desserte postale de base. En effet, une privatisation complète de Postfinance aurait des répercussions massives sur la situation du groupe postal et donc sur le financement du service universel.

Informations complémentaires :

- Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseilère nationale, Tél. 079 449 05 69
- Thomas Egger, Directeur du SAB, Tél. 031 382 10 10